

30. *Lamoureux*.—Pour amender le règlement No. 296 *re* marchés. (29 Juin.)
31. *Yates*.—Pour amender le règlement No. 260 *re* édifices (29 Juin.)
32. *Gadbois*.—Pour amender le règlement No. 270. (29 Juin.)

RAPPORTS

33. *Commission Spéciale re enlèvement de la neige etc.*,—Pour faire une offre à la Cie des Tramways de Montréal. (29 Juin.)
- 34.—*Finances et Voirie*.—Pour permettre à la Cie. "Central Heat, Light & Power Co." de faire des excavations dans la rue St-Pierre. (29 Juin.)

REGLEMENTS

35. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement à l'effet d'amender le règlement No. 343. (Larivière. (22 Juin.)
36. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement à l'effet d'amender le règlement No. 370. (Proulx. (22 Juin.)

RAPPORT

37. *Incendies et Eclairage*.—Pour envoyer une délégation à Columbus, Ohio. (10 Août.)

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.



AQUEDUC

FONDACTIONS POUR POMPE ET BATIMENT.

Des soumissions cachetées, portant la suscription "SOUMISSION POUR CONSTRUCTION DE FONDATIONS POUR POMPES ET D'UN BATIMENT", adressées au greffier de la Cité et déposées au bureau de ce dernier, à l'Hôtel de Ville, seront reçues jusqu'à midi, Mardi, le 22 Septembre 1908, pour la construction de fondations pour pompe et bâtiment, ainsi que pour maçonnerie, briquetage, menuiserie, peinture de boiserie, toiture et vitrage nécessaires pour le bâtiment qui doit être érigé à la station de pompes du bas niveau, pointe St-Charles.

Les plans, devis et quantités pour ces travaux pourront être examinés au bureau du surintendant de l'Aqueduc, à l'Hôtel de Ville, où tous les renseignements dont on aura besoin pourront aussi être obtenus.

Un certificat de dépôt, entre les mains du Trésorier de la Cité, de la somme de \$500, devra accompagner chaque soumission.

Les soumissions seront décachetées, en présence des intéressés, à la première assemblée de la Commission de l'Aqueduc qui suivra leur réception.

La Commission de l'Aqueduc ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune autre des soumissions.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE.
Montréal, 11 septembre 1908.

30. *Lamoureux*.—To amend by-law No. 291 *re* markets. (29th June.)
31. *Yates*.—To amend by-law No. 260 *re* buildings. (29th June.)
32. *Gadbois*.—To amend by-law No. 270 (29th June.)

REPORTS

33. *Special re snow removal etc.*—To make an offer to M. S. Ry. Coy. (29th June.)
34. *Finance and Roads*.—To allow the Central Heat, Light & Power Coy to excavate in St. Peter street. (29th June.)

BY-LAWS

35. 1st, 2nd and 3rd reading of a by law to amend by-law No. 343. (Larivière.) (22nd June.)
36. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 370. (Proulx.) (22nd June.)

REPORT

37. *Fire and Light*.—To send a delegation to Columbus, Ohio. (10th August)

L. O. DAVID,
City Clerk.



WATER WORKS

FOUNDATION.

Sealed tenders, endorsed "TENDERS FOR PUMP FOUNDATIONS AND BUILDING", addressed to the City Clerk and deposited in the office of the said City Clerk, City Hall, will be received until 12 o'clock noon, on Tuesday, the 22nd September 1908.

For the construction of pump foundations, building foundations, masonry and brick work, joinery, painting timber, roofing and glazing necessary for the construction of a building to be erected at the Low Level Pumping Station, Point St-Charles.

Plans, specifications and quantities for the proposed work may be seen at the office of the superintendent of Water Works, City Hall, where all information regarding the work may be obtained.

A certificate of deposit with the City Treasurer, of the sum of \$500, must accompany each tender.

Said tenders will be opened in the presence of the interested parties, at the first meeting of the Water Committee following the reception thereof.

The Water Committee do not bind themselves to accept the lowest or any tender.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, September 11, 1908.